

COMMUNIQUÉ DE PRESSE Passy, mardi 26 mars 2024

## **FONDS AIR TRANSITION FIOUL:** les aides sont doublées

Pour répondre aux réalités de l'augmentation des coûts de travaux et aux besoins en constante évolution des habitants, L'ensemble des élus a voté :

- Le doublement de tous les montants des aides.
- L'élargissement à un nouveau type d'appareil : l'ouverture aux pompes à chaleur hybride.

## Le Fonds Air Transition Figul de la CCPMB, c'est :

Cumulable avec ies aides nationales

pour les revenus très modestes

pour les revenus modestes

intermédiaires

pour les revenus pour les revenus élevés

maintenant

4 000 €

3 000 €

2 000 €

1 000 €

avant

2 000 €

1 500 €

1 000 €

500 €

Bonification >

pour une pompe à chaleur (géothermique ou air/eau) ou un chauffage solaire ou une pompe à chaleur hybride si un contrat avec 50 % de gaz renouvelable est souscrit.

## Renseignements:



Président : Jean-Marc Peillex / jean-marc.peillex@ccpmb.fr Contact presse: Elisabeth Amblard / 06 47 66 34 80 elisabeth.amblard@ccpmb.fr

## Une opportunité unique et exceptionnelle :

Créé par la CCPMB pour encourager le remplacement des chauffages au fioul par des alternatives moins polluantes telles que l'électrique, le gaz, la condensation, le bois ou le solaire, le Fonds Air Transition Fioul demeure un dispositif unique sur tout le département et même au-delà. Depuis sa création en 2021, cette initiative exceptionnelle a déjà bénéficié à 230 ménages.

Accessible à tous, le Fonds Air Transition Fioul offre une aide précieuse, modulée en fonction des revenus.

Informations et renseignements pour bénéficier du Fonds Air Transition Fioul auprès du service CaseRenov de la CCPMB: 04 50 90 49 55.